



Favoriser la mobilité pour stimuler l'emploi des âgés

Examen par échantillonnage des réglementations contenues dans les CCT sectorielles qui (tentent) de mettre l'objectif précité en pratique.

Philip Braekmans

24/09/2013



1. Point de départ de la contribution



2. Résultats de l'examen des dispositions contenues dans les CCT sectorielles en vertu desquelles les travailleurs reçoivent des avantages afin de travailler plus longtemps dans le (même) secteur (mesures qui freinent la mobilité)

- 2.1. pensions complémentaires
- 2.2. rémunérations, primes et indemnités
- 2.3. octroi de jours (complémentaires) d'ancienneté
- 2.4. augmentation de la cotisation à un système de pension complémentaire en faveur des travailleurs âgés
- 2.5. dispositions en matière d'organisation du travail
- 2.6. dispositions encourageant les entreprises à prendre des mesures en faveur des travailleurs âgés.
- 2.7. dispositions contenues dans les CCT en matière de formation



3. Résultats de l'examen des dispositions contenues dans les CCT sectorielles en vertu desquelles les travailleurs âgés peuvent conserver les avantages acquis dans un secteur lorsqu'ils partent vers un autre secteur (mesures en faveur de la mobilité)

- 3.1. Exposé du problème
- 3.2. Résultat de l'examen
 - a. Constatation générale
 - b. Barèmes à l'expérience
 - c. Exceptions très limitées dans les secteurs du métal



4. Conclusions de l'examen des dispositions contenues dans les CCT sectorielles visant à « Favoriser la mobilité pour stimuler l'emploi des âgés ».

1^{ère} constat : « La fidélité au secteur » est (toujours davantage) récompensée

2^{ème} constat : « La mobilité intersectorielle » n'entre pratiquement pas en ligne de compte dans les dispositions sectorielles

3^{ème} constat : L'absence de mobilité d'une entreprise vers une autre entreprise peut peut-être également s'expliquer par le paysage complexe des (sous) commissions paritaires

4^{ème} constat : Formation et système du congé-éducation payé

5^{ème} constat : Les travailleurs sont déterminés par leur formation et « continuent à travailler dans leur propre secteur »

